



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2025

Référence
2025-028

Objet de la délibération
Mise en place d'une ligne de trésorerie

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	7	9

Date de la convocation
08/12/2025

Date d'affichage
08/12/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU PUY DE
DOME

Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 15 Décembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUTHEIL Bernadette, Maire

Présents : Mme DUTHEIL Bernadette, Maire, Mmes : BANVILLET Cécile, COUPERIER Julie, HUGUET Brigitte, VILLENEUVE Catherine, MM : MANNEVILLE Raphaël, ROCHE Denis.

Excusé(s) : M. DORCHIES Sébastien qui a donné procuration à Mme DUTHEIL Bernadette, et M.MILLON Julien qui a donné procuration à M. MANNEVILLE Raphaël.

Absent(s) : Mme CHAUFOUR Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme HUGUET Brigitte

Objet de la délibération : Mise en place d'une ligne de trésorerie

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de souscrire une ligne de trésorerie afin de financer les travaux pour la réhabilitation de l'ancienne école, en attendant de percevoir les subventions et le FCTVA.

Madame le Maire, Mme Catherine VILLENEUVE et Mme Brigitte HUGUET ont étudié les propositions transmises par la Caisse d'épargne et font un compte rendu à l'ensemble du Conseil.

Il en ressort que la proposition de la Caisse d'épargne avec un taux fixe est la plus avantageuse pour la commune.

Madame le Maire propose d'accepter la proposition de la Caisse d'epargne :

- De souscrire une ligne de trésorerie de 300 000€
- Pour une durée de 12 mois, avec des échéances constantes trimestrielles
- A compter du 29 décembre 2025 jusqu'à la date du 28 décembre 2026
- Taux Fixe de 2,59% l'an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition de la Caisse d'épargne,
- D' autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires au lancement de l'opération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/12/2025
Le Maire
Bernadette DUTHEIL



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2025

Référence
2025-029

Objet de la délibération
SBL : Modification des statuts

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	7	9

Date de la convocation
08/12/2025

Date d'affichage
08/12/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU PUY DE
DOME

Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 15 Décembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUTHEIL Bernadette, Maire

Présents : Mme DUTHEIL Bernadette, Maire, Mmes : BANVILLET Cécile, COUPERIER Julie, HUGUET Brigitte, VILLENEUVE Catherine, MM : MANNEVILLE Raphaël, ROCHE Denis

Excusé(s) : M. DORCHIES Sébastien qui a donné procuration à Mme DUTHEIL Bernadette et M. MILLON Julien qui a donné procuration à M. MANNEVILLE Raphaël

Absent(s) : Mme CHAUFOUR Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme HUGUET Brigitte

Objet de la délibération : SBL : Modification des statuts

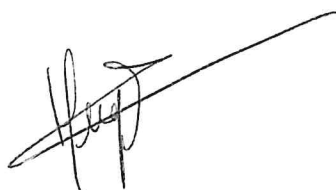
Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du SBL de confirmer la modification des statuts telle que délibérée le 14 octobre 2025 par le comité syndical. Cette modification porte sur "l'adhésion de la commune de LEMPTY au titre de l'Assainissement collectif et de la modification des statuts qui en découle"

Après avoir soumis le document transmis par le SBL au Conseil Municipal, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de ce prononcer sur ces changements.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de LEMPTY au titre de l'Assainissement collectif et de la modification des statuts qui en découle et charge Madame Le Maire de signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/12/2025
Le Maire
Bernadette DUTHEIL



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2025

Référence
2025-030

Objet de la délibération
SEMERAP : Renouvellement convention poteaux incendie

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	7	9

Date de la convocation
08/12/2025

Date d'affichage
08/12/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU PUY DE
DOME
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 15 Décembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUTHEIL Bernadette, Maire

Présents : Mme DUTHEIL Bernadette, Maire, Mmes : BANVILLET Cécile, COUPERIER Julie, HUGUET Brigitte, VILLENEUVE Catherine, MM : MANNEVILLE Raphaël, ROCHE Denis

Excusé(s) : M. DORCHIES Sébastien qui a donné procuration à Mme DUTHEIL Bernadette et M. MILLON Julien qui a donné procuration à M. MANNEVILLE Raphaël

Absent(s) : Mme CHAUFOR Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme HUGUET Brigitte

Objet de la délibération : SEMERAP : Renouvellement convention poteaux incendie

Madame Le Maire explique que la convention signée avec la SEMERAP pour le contrôle des poteaux incendie est arrivée à échéance le 30.06.2026. Elle donne lecture de la nouvelle convention établit par la SEMERAP dans les mêmes conditions que la précédente, à savoir un passages par an, et conclue pour une durée de 5 ans.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, la convention pour le contrôle des poteaux incendie proposée par la SEMERAP et charge Madame Le Maire de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/12/2025
Le Maire
Bernadette DUTHEIL

